

**Motion du 30 mars 2021 de Mmes et MM. Denis Ruyschaert, Laurence Corpataux, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Léonore Baehler, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Eric Bertinat, Michèle Rouillet, Nadine Béné, John Rossi et Didier Lyon: «Redonnons la vie à nos vélos: identification pour réutiliser et recycler».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 mars 2023, dans le rapport M-1611 A)

*MOTION*

Considérant:

- que la croissance rapide de plus de 10% par année du nombre de vélos en ville de Genève crée un parc de bicyclettes toujours plus conséquent sur la voirie;
- que de nombreux vélos abandonnés engorgent la voie publique, dont une partie deviennent des épaves au fil du temps (évalués à plus de 500 vélos par an);
- que les communes sont responsables de leur élimination et de leur valorisation, car le Canton les classifie comme des déchets;
- la politique de la Ville de Genève d’amener les épaves de vélos à l’Association Pécîôt 13 pour recyclage;
- que les polices municipales et cantonales sont en charge des vélos volés ou abandonnés;
- que la police cantonale et la fourrière ont développé des systèmes de recherche des cycles basés sur les numéros de cadre. Par ces systèmes, dans 99% des cas il est impossible de rendre les vélos volés ou abandonnés à leurs propriétaires pour les raisons suivantes: les propriétaires connaissent rarement le numéro de cadre; certains cadres n’ont pas de numéro ou en ont plusieurs; beaucoup de numéros de cadre sont illisibles;
- il existe des systèmes d’identification standardisés de bicyclettes opérationnels extrêmement simples. Par exemple le système «bicycode» est ouvert à tous et toutes les propriétaires de cycles; le vendeur ou la vendeuse gravant un code sur le vélo à son achat. Il est accessible via internet et est utilisable par les forces de l’ordre et par le revendeur ou la revendeuse de vélos. Ce système est déjà proposé par le revendeur Pécîôt 13. Il est obligatoire en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et est utilisé par la police française,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à promouvoir un système de traçage et d’identification de vélos reconnu, développé, non commercial et ouvert auprès de la population;
- à développer ce système en partenariat avec les professionnels du vélo et les instances cantonales concernées, dont la police et la fourrière;

- à approcher les vendeurs de vélos sur le territoire communal pour les inviter à s'équiper en matériel pour graver les vélos qu'ils vendent ou du moins sensibiliser leur clientèle au moyen de flyers d'information;
- à inciter les agent-e-s de la police municipale à systématiquement avoir recours aux bases de données dans la recherche de propriétaires de vélos abandonnés;
- à approcher par le biais de l'ACG d'autres communes pour qu'elles mettent en place des systèmes similaires adaptés à leur réalité.